



Nations Unies

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur la huitième session
(23-27 mai 2005)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2005
Supplément n° 11

Conseil économique et social
Documents officiels, 2005
Supplément n° 11

**Commission de la science
et de la technique au service
du développement**

**Rapport sur la huitième session
(23-27 mai 2005)**



Nations Unies • New York, 2005

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Résumé

À sa huitième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné le thème de fond, figurant à son ordre du jour et à son programme de travail, intitulé « La promotion de la science et de la technologie, la fourniture de conseils scientifiques et technologiques et les applications de la science et de la technologie au service des objectifs de développement fixés au niveau international et énoncés dans la Déclaration du Millénaire ».

La session a offert aux décideurs et aux représentants de la société civile et des organisations internationales et régionales, ainsi qu'aux experts, l'occasion de faire valoir l'importance de la science et de la technique pour le développement, et de préciser les mesures à prendre aux échelons national et international pour qu'elles puissent effectivement aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La session a permis aussi aux pays de faire part de leur expérience de l'utilisation de la science et de la technique, notamment dans la lutte contre la pauvreté. Une partie de la session a été spécialement consacrée à un examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de la République islamique d'Iran, réalisé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sur la demande du Gouvernement iranien.

L'étude du thème de fond a débouché sur une résolution sur la science et la technique au service du développement, dont elle a recommandé l'adoption au Conseil économique et social, aux termes de laquelle le Conseil accueillerait avec satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), prenant note en particulier des parties concernant la science et la technique au service du développement, et soulignant l'importance de ce sujet crucial dans le système des Nations Unies. Le Conseil accueillerait favorablement aussi toutes les initiatives concernant un appui substantiel aux établissements d'enseignement supérieur et aux centres d'études avancées des pays en développement, notamment en Afrique, tels que celui de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

La Commission a réaffirmé qu'en tirant le meilleur parti des technologies existantes et émergentes, on peut réduire les coûts et rendre plus probable la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pourtant, la grande majorité des gens pauvres du monde n'ont toujours pas accès aux avantages socioéconomiques de la science et de la technologie modernes. La Commission a fait observer aussi que dans la plupart des pays les moins avancés, les pauvres sont souvent des ruraux, petits cultivateurs pratiquant l'agriculture de subsistance comme en Afrique subsaharienne et dans d'autres régions, ou des citoyens travaillant dans le

secteur informel. Il faudrait donc des stratégies novatrices conjuguant les avantages de la science et de la technologie classique (comme dans la Révolution verte) et le potentiel de croissance qu'offrent les applications des technologies nouvelles et émergentes, telles que les technologies de l'information et de la communication et les biotechnologies.

La Commission a noté que, dans nombre de pays en développement, les institutions scientifiques et techniques devraient être mieux coordonnées et adaptées aux grandes tâches de développement. Elle a appelé les gouvernements à s'assurer que les stratégies nationales de développement comportent des volets concernant la science, la technologie et l'innovation, surtout visant les OMD. La Commission a recommandé de réunir et diffuser des études de cas décrivant les expériences réussies et les pratiques optimales dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et mettant en valeur leurs retombées favorables sur la poursuite des OMD. Elle continuerait à examiner les politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation pour aider les pays en développement à agir en fonction de leurs besoins et spécificités.

La Commission a relevé que la recherche-développement (R-D) dans les domaines d'importance cruciale pour les pays en développement – agriculture, santé, gestion de l'environnement – n'était pas suffisamment financée. Elle a souligné combien il importait de constituer des réseaux scientifiques pour développer la recherche dans ces domaines et éliminer le décalage qui existe actuellement entre Nord et Sud dans la mise au point et l'application de technologies nouvelles et émergentes. Elle a constaté la nécessité de liens entre les centres d'études avancées des pays en développement, pôles d'acquisition des savoirs et plaques tournantes du transfert et de la diffusion des connaissances et des informations scientifiques, notamment pour ce qui est des technologies nouvelles et émergentes. La CNUCED mettrait en place pour ce faire dans les pays en développement un réseau de centres d'études scientifiques et techniques avancées : le but en serait de mettre en commun les ressources et les installations existantes pour réaliser des recherches conjointes dans les domaines d'importance cruciale pour les pays en développement, et d'inverser les effets nuisibles de l'exode des cerveaux en suscitant une masse critique de chercheurs de taille à s'atteler aux tâches difficiles du développement.

S'agissant du développement des infrastructures, dont l'importance est primordiale, la Commission a appelé les décideurs à changer de mentalité, pour y voir non seulement un apport essentiel aux activités technologiques, mais aussi une occasion exceptionnelle d'acquisition de savoirs technologiques. Elle a incité les gouvernements à s'assurer que les projets d'infrastructure utilisant l'investissement direct étranger comportaient un élément important de R-D sur place et une participation locale importante, de manière à faciliter les transferts et l'assimilation de technologie dans les pays en développement et à assurer la viabilité future des projets en cause.

La Commission a fait observer que les technologies de l'information et de la communication, et les biotechnologies, offraient d'énormes possibilités pour aider les pays en développement à atteindre les OMD, et recommandé de poursuivre la mise au point de l'outil de calibrage de la connectivité Internet, conçu pour aider les

décideurs à évaluer les moyens de leur pays en matière de connectivité et de facilité d'accès. Elle a recommandé par ailleurs au Conseil d'appuyer la proposition avancée dans le rapport du Secrétaire général (A/58/76), tendant à créer un dispositif intégré pour les biotechnologies au sein du système des Nations Unies.

La Commission a souligné le rôle central de l'enseignement des sciences et du génie, tant pour résoudre des problèmes de développement prioritaires à l'échelon national que pour aider les entreprises à rester concurrentielles dans l'économie mondiale. Elle a engagé les gouvernements à renforcer les systèmes d'enseignement des sciences et techniques, notamment par des politiques énergiques de promotion des femmes garantissant un accès égal aux études scientifiques et techniques, par un financement suffisant, par la diffusion de compétences d'entrepreneur et l'attention aux problèmes de droits de propriété intellectuelle. Elle a aussi engagé les gouvernements à offrir aux diplômés de disciplines scientifiques et techniques des incitations et des ressources leur permettant de lancer des entreprises novatrices, le but étant d'améliorer les possibilités d'emplois lucratifs.

La Commission a avancé des recommandations aux gouvernements, leur suggérant d'encourager et de faciliter la création et le développement d'entreprises novatrices, notamment par le biais de capitaux-risque, et de mettre en place des pépinières d'entreprises et des parcs scientifiques et technologiques, tout en renforçant les liens entre recherche publique et secteur privé et en tirant le meilleur parti des réseaux régionaux et internationaux de R-D.

Suivant la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, où cette dernière avait prié chaque commission technique d'examiner ses méthodes de travail afin de mieux assurer l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, la Commission a recommandé au Conseil d'adopter une décision aux termes de laquelle elle adopterait, à compter de sa neuvième session, un programme de travail biennal, la première année étant consacrée à l'analyse des politiques et la deuxième aux aspects opérationnels et à la mise en œuvre; elle renforcerait la relation entre son examen de la mise en œuvre et ses recommandations sur les orientations; elle encouragerait la société civile à participer activement à ses groupes d'étude, à ses groupes de travail en ligne et à ses sessions annuelles; et elle resserrerait sa collaboration avec d'autres commissions techniques du Conseil, notamment en établissant coopération et coordination entre les différents secrétariats et bureaux fonctionnels, surtout s'agissant de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

La Commission a entendu un rapport du Conseil pour l'égalité des sexes sur ses activités en 2004-2005 et recommandé au Conseil économique et social d'adopter une décision prorogeant son mandat pour une nouvelle période de cinq ans commençant en janvier 2006, de manière qu'il puisse mener à bien son programme de travail.

La Commission a choisi pour thème de fond de la période intersessions 2005-2006 « Réduire la fracture technologique dans les pays et entre pays », les partenariats à nombreuses parties prenantes bénéficiant d'une attention particulière. Elle compte en cerner et étudier des aspects concrets en coopération avec des experts lors de la prochaine réunion de groupe d'étude.

Elle a proposé la création d'un groupe de travail officieux pour l'Afrique, qui ferait partie d'un de ses organes techniques officieux, coopérerait avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour les questions scientifiques et techniques prioritaires en Afrique, et guiderait la Commission dans ses travaux futurs.

La Commission a reçu des annonces de généreuses contributions financières des Gouvernements italien et pakistanais au réseau de centres d'études avancées que doit mettre en place la CNUCED, et du Gouvernement autrichien pour le développement de l'outil de calibrage de la connectivité Internet, ainsi que de soutien financier et technique du Centre des technologies de l'information du Canton de Genève au renforcement des moyens informatiques et télématiques des pays les moins avancés.

Une réunion conjointe des bureaux du Conseil économique et social et de la Commission a eu lieu le 26 mai 2005. Le Bureau du Conseil a félicité la Commission de ses méthodes de travail, surtout des utilisations novatrices qu'elle fait de l'informatique et de la télématique, de la participation d'universitaires à ses activités, et de la participation de lauréats de prix Nobel à ses sessions. Il a fait observer qu'en tant qu'organe d'experts sur les questions scientifiques et techniques, la Commission avait prouvé qu'elle était non seulement utile mais même indispensable à l'activité de l'Organisation, surtout par ses travaux novateurs sur l'informatique et la télématique, les biotechnologies et les OMD. Le Conseil a demandé à la Commission de continuer à prêter son concours à la préparation, puis au suivi de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information.

Table des matières

| <i>Chapitre</i> | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social portées à son attention . . . | 1 |
| A. Projet de résolution | 1 |
| Science et technique au service du développement | 1 |
| B. Projets de décision soumis à l'adoption du Conseil | 6 |
| I. Prorogation du mandat du Conseil consultatif chargé des sexes/pécificités | 6 |
| II. Méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement | 7 |
| III. Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de la neuvième session de la Commission | 7 |
| C. Décision portée à l'attention du Conseil | 8 |
| Décision 8/101. Documents examinés par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa huitième session | 8 |
| II. Questions d'organisation : mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes | 9 |
| III. Thème de fond : « La promotion de la science et de la technologie, la fourniture de conseils scientifiques et technologiques et les applications de la science et de la technologie au service des objectifs de développement fixés au niveau international et énoncés dans la Déclaration du Millénaire » | 10 |
| IV. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa huitième session | 12 |
| V. Présentation de rapports de pays | 13 |
| VI. Contribution d'organisations internationales aux travaux de la Commission | 14 |
| VII. Méthodes de travail de la Commission | 15 |
| VIII. Élection du Président et des autres membres du Bureau pour la neuvième session de la Commission | 16 |
| IX. Ordre du jour provisoire et documentation de la neuvième session de la Commission | 17 |
| X. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa huitième session | 18 |
| XI. Organisation de la session | 19 |
| A. Ouverture de la durée de la session | 19 |
| B. Participation | 19 |
| C. Élection du Bureau | 19 |

| | | |
|--------|---|----|
| D. | Ordre du jour et organisation des travaux | 19 |
| E. | Documentation | 20 |
| Annexe | | |
| | Liste des documents dont la Commission était saisie à sa huitième session | 21 |

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social portées à son attention

A. Projet de résolution

La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

Science et technique au service du développement*

Le Conseil économique et social,

Accueillant avec satisfaction le travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur le thème « La promotion de la science et de la technologie, la fourniture de conseils scientifiques et technologiques et les applications de la science et de la technologie au service des objectifs de développement fixés au niveau international et énoncés dans la Déclaration du Millénaire » et prenant note des conclusions jointes en annexe à la présente résolution,

Accueillant également avec satisfaction le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous »¹, en prenant note en particulier des paragraphes 42, 46, 67, 68, 189 et 201 de ce rapport relatifs à la science et la technique au service du développement, soulignant l'importance de ce thème essentiel au sein du système des Nations Unies, et notant l'intention du Secrétaire général de nommer un conseiller scientifique et de mettre en place un conseil de spécialistes du développement ainsi que la volonté de la Commission de collaborer conformément à son mandat en tant que Commission technique du Conseil économique et social,

Accueillant en outre avec satisfaction toutes les initiatives visant à apporter un appui substantiel aux établissements d'enseignement supérieur et aux centres d'excellence dans les pays en développement, en particulier en Afrique, telle que celle de la Commission de la science et de la technique au service du développement en faveur de l'Afrique,

Exprimant sa gratitude aux donateurs pour l'appui apporté à la Commission et tout particulièrement aux Gouvernements italien et pakistanais pour leur généreuse contribution financière au réseau de centres d'excellence qui doit être mis en place ainsi qu'à l'Autriche pour sa contribution financière à l'expansion de l'outil de mesure mis au point pour évaluer les possibilités de connexion à l'Internet, et au Centre pour les technologies de l'information de l'État de Genève pour l'appui financier et technique qu'il a fourni afin d'aider les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités dans le domaine des technologies de l'information et de la communication,

Prenant note de la résolution 58/200 de l'Assemblée générale du 23 décembre

* Pour l'examen de la question, voir chapitre III.

¹ A/59/2005.

2003, dans laquelle celle-ci a engagé les organes compétents des Nations Unies qui s'occupent de la question des biotechnologies à coopérer pour faire en sorte que les pays reçoivent des informations scientifiques valables et les conseils pratiques qui leur permettent de tirer parti de ces technologies, comme il convient, pour promouvoir la croissance économique et le développement,

1. *Appuie* la proposition formulée dans le rapport du Secrétaire général² relative à l'établissement d'un cadre intégré pour le développement des biotechnologie au sein du système des Nations Unies;

2. *Décide* de faire les recommandations ci-après aux gouvernements et à la Commission de la science et de la technique au service du développement pour examen :

a) Les gouvernements sont encouragés à tenir compte des conclusions de la Commission et à prendre les mesures suivantes :

i) Faire en sorte que les stratégies adoptées dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation soient incorporées dans les stratégies nationales et internationales de développement, en particulier celles qui ont trait aux objectifs de développement du Millénaire; et que l'enseignement et la recherche dans le domaine de la science et de la technologie et le transfert de technologie constituent un élément important de ces stratégies et bénéficient d'un financement suffisant;

ii) Soutenir le capital-risque et encourager la création de pépinières d'entreprises et de parcs scientifiques et techniques tout en renforçant des liens entre recherche publique et industrie privée et exploiter les réseaux régionaux et internationaux de recherche-développement;

iii) Créer des structures novatrices de rémunération et de récompense pour promouvoir les travaux de recherche visant à résoudre les problèmes de développement conformément aux objectifs nationaux en matière d'agriculture, de santé, d'environnement, d'atténuation des catastrophes naturelles et de protection des savoirs traditionnels;

iv) Renforcer les systèmes d'enseignement scientifiques et techniques, notamment en appliquant des politiques énergiques de promotion de l'égalité entre les sexes en vue de garantir l'égalité d'accès aux études techniques et scientifiques, en assurant un financement approprié, en introduisant dans les programmes les compétences nécessaires à un chef d'entreprise et en accordant l'attention voulue aux questions pertinentes liées à la protection de la propriété intellectuelle, et donner aux diplômés en science et en technologie les incitations et les ressources nécessaires pour lancer des entreprises novatrices, afin d'améliorer les possibilités d'emploi rémunérateur;

v) Faire en sorte que des financement suffisants soient alloués aux projets d'infrastructure visant le développement scientifique et technique, en tenant compte des besoins propres de modernisation et de développement technologiques de leur pays et en assurant des conditions de travail favorables aux scientifiques et aux chercheurs pour les attirer et les retenir dans leur pays d'origine;

² Voir A/58/76.

vi) Faire en sorte que les projets d'investissement étranger direct, notamment dans l'infrastructure, aient une composante en matière de recherche-développement et une participation locales maximales, afin de faciliter le transfert de technologie aux pays en développement et son assimilation dans ces pays et la viabilité future du projet;

vii) Faire participer les représentants de l'industrie, des milieux universitaires et du secteur public à la réalisation d'un exercice de prévision approfondi, visant à recenser les technologies propres à aider à résoudre les problèmes socioéconomiques pressants et à établir en conséquence les priorités des politiques appliquées dans les domaines des sciences et des techniques ainsi que les programmes de recherche et d'éducation entrepris par les pouvoirs publics;

viii) Encourager la conception et la mise en place de systèmes de science et de technologie conçus pour les pauvres et adaptant les sciences et technologies classiques telles que celles de la révolution verte, ainsi que les technologies naissantes, telles que les technologies de l'information et de la communication et les biotechnologies;

ix) Veiller à ce que pour l'application des nouvelles technologies, la réalisation d'une analyse approfondie des risques et des avantages qu'elles comportent eu égard à la situation particulière environnementale et socioéconomique d'un pays soit une condition préalable obligatoire;

x) Promouvoir la coopération internationale et établir des liens en vue de l'échange d'expériences et de la création de partenariats aux fins de la fourniture d'une assistance financière et de services d'experts pour élargir au maximum les bienfaits socioéconomiques des progrès accomplis par la science et la technologie modernes;

b) La Commission de la science et de la technique au service du développement est :

i) Encouragée à faciliter la mise en place d'un réseau de centres d'excellence dans les pays en développement pour permettre aux scientifiques et aux ingénieurs de collaborer entre eux et de faire usage des installations de recherche et d'enseignement les plus modernes offertes par ces centres;

ii) Priée de collecter et de compiler des études de cas d'expérience ayant donné de bons résultats et de pratiques optimales dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation qui mettent en évidence leur effet positif sur les objectifs du Millénaire pour le développement en vue de procéder à une évaluation et une analyse comparative des politiques nationales dans le domaine de la science et de la technique;

iii) Priée de développer plus avant son outil de mesure permettant d'évaluer les possibilités de connexion à l'Internet en faisant appel à des sources de financement extrabudgétaires;

iv) Encouragée à continuer à proposer son savoir-faire et compétences en matière d'analyse pour la réalisation des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation en vue de la formulation de recommandations de politique générale fondée sur l'information pour aider les pays en développement selon leurs besoins et leur situation spécifiques;

Nouveau thème de fond et autres activités

Sachant que la science et la technologie jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement fixés au niveau international et énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et que de nombreux de pays en développement devront renforcer leur capacité de tirer profit des bienfaits des technologies,

Accueillant avec satisfaction la proposition de création d'un groupe de travail informel pour l'Afrique dans le cadre de l'initiative de la Commission de la science et de la technique au service du développement concernant les questions relatives à la science et la technologie en Afrique,

Décide que le thème de fond de la période intersessions 2005-2006 de la Commission sera « Comblé le fossé technologique entre les nations et au sein des nations », et qu'une importance particulière devra être accordée aux partenariats associant de multiples parties prenantes non seulement pour combler ce fossé mais aussi pour l'empêcher de se creuser davantage; à cet égard la Commission identifiera et examinera les aspects concrets de ce thème en coopération avec des experts à la prochaine réunion du groupe d'étude.

Annexe

Conclusions

1. Aucun des objectifs du Millénaire pour le développement ne sera atteint sans une utilisation appropriée et généralisée de la science et de la technologie et sans une politique bien ciblée en matière de science, de technologie et d'innovation.
2. Les avantages socioéconomiques de la science et de la technologie modernes n'ont pas encore été ressentis par tous les pays et tous les peuples. Ce n'est pas le manque de technologie ou d'innovations technologiques mais parce qu'ils n'ont pas la volonté et ne font pas suffisamment d'efforts ou ne possèdent les capacités nationales nécessaires pour en valoriser le potentiel que les pays ne réussissent pas à mettre cet instrument au service du progrès et du développement socioéconomiques.
3. L'enseignement scientifique et la formation d'ingénieurs ont une importance décisive pour les pays en développement – qu'il s'agisse de faire face aux problèmes nationaux de développement jugés prioritaires ou d'aider les entreprises à devenir une source principale de richesse nationale.
4. L'introduction dans les programmes d'enseignement de base aux tous premiers stades de disciplines liées aux technologies de l'information et de la communication contribue au développement durable.
5. La constitution d'une masse critique de scientifiques et d'ingénieurs compétents est une condition préalable à la réalisation d'activités de recherche-développement et à une utilisation adéquate de la science et de la technologie.
6. Un enseignement de qualité s'appuyant sur la recherche qui tienne compte du patrimoine et des réalisations culturels est un élément de base essentiel à la constitution de ces ressources humaines.

7. La création de réseaux scientifiques par l'intermédiaire des centres d'excellence est un moyen important de renforcer les capacités scientifiques et techniques et de développer la recherche dans les domaines dont l'importance est décisive pour les pays en développement.

8. L'existence d'une infrastructure appropriée et de conditions de travail favorables pour des scientifiques et des ingénieurs qualifiés est la condition préalable la plus importante pour attirer et retenir ces derniers dans leur pays d'origine et gagner ainsi des cerveaux au lieu d'en perdre.

9. Des investissements suffisants dans l'enseignement, en particulier dans les universités et les instituts techniques et dans les établissements de recherche ainsi que dans les infrastructures nécessaires sont essentiels pour maintenir ces institutions compétitives et attractives pour les scientifiques potentiels.

10. La mise en place d'infrastructures constitue non seulement le fondement des activités technologiques mais offre également des possibilités d'apprentissage technologique.

11. L'investissement étranger direct est l'une des sources importantes de création d'infrastructures. Ce pourrait aussi être l'un des instruments les plus puissants pour assurer le transfert de technologie et de connaissances s'il s'accompagne de politiques appropriées en ce sens. La planification de l'infrastructure devrait par conséquent constituer un élément fondamental des systèmes nationaux de science, de technologie et d'innovation.

12. Un accès à large bande et peu coûteux à l'information par l'intermédiaire de l'Internet est l'une des mesures immédiates nécessaires à la création et à l'amélioration des infrastructures des technologies de l'information et de la communication dont ont besoin aussi bien les établissements d'enseignement et les instituts de recherche que les entreprises.

13. Le développement des entreprises, en particulier de petites et moyennes entreprises, est essentiel à la croissance économique et à la création d'emplois.

14. Les parcs scientifiques et techniques et les pépinières d'entreprises sont un moyen efficace de commercialiser la recherche et de créer de jeunes entreprises.

15. Il existe, à l'heure actuelle, un certain nombre de projets ouverts et en collaboration dont les pays en développement peuvent tirer de grands avantages. Ces projets, souvent appelés régimes d'accès ouverts, comprennent les logiciels libres, le projet du génome humain, le consortium des polymorphismes de nucléotides simples et les revues spécialisées et scientifiques ouvertes.

16. L'exploitation effective des technologies existantes ou naissantes, en réduisant le coût de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, augmentera les chances de les atteindre. En particulier, les applications des technologies de l'information et de la communication et de la biotechnologie sont extrêmement prometteuses à cet égard.

17. Pour que la biotechnologie contribue de manière appréciable à la réalisation des objectifs nationaux qui doivent permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui visent la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé et celle de l'environnement, les pays en développement doivent se doter de la capacité de choisir, d'acquérir et de mettre au point les

biotechnologies appropriées et de les gérer de manière à éviter ou à réduire à un minimum leurs dangers potentiels pour la santé, l'environnement et le bien-être socioéconomique.

18. Les femmes jouent un rôle central dans le développement socioéconomique non seulement par leurs activités traditionnelles mais aussi en tant que médecins, ingénieurs, scientifiques et chefs d'entreprise.

19. Dans la plupart des pays les moins avancés, les pauvres sont généralement des petits paysans pratiquant une agriculture de subsistance comme dans l'Afrique subsaharienne et d'autres régions, ou des citadins travaillant dans le secteur parallèle. Il est possible d'utiliser la science et la technologie au profit des pauvres si l'on conçoit des systèmes reposant sur la science et les technologies classiques, tels que ceux de la révolution verte, et les technologies naissantes, telles que les technologies de l'information et de la communication et la biotechnologie.

20. Il faut de toute évidence examiner et analyser de façon plus approfondie l'importance que revêt l'apprentissage technologique pour stimuler le développement et les possibilités de développement offertes par les nouvelles technologies dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de la gestion du développement durable.

21. Étant donné que la plupart des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies doivent être atteints d'ici à 2015, il est indispensable de mettre en place des mécanismes de suivi et de référence permettant d'examiner, d'évaluer et d'analyser en permanence l'utilité des stratégies nationales appliquées dans le domaine de la science et de la technologie pour réaliser ces objectifs.

B. Projets de décision soumis à l'adoption du Conseil

La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I Prorogation du mandat du Conseil consultatif chargé des sexospécificités*

Le Conseil économique et social décide de proroger le mandat du Conseil consultatif chargé des sexospécificités d'une nouvelle période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2006, afin de lui permettre de mener à bien son programme de travail avec les ressources extrabudgétaires allouées à cette fin.

* Pour l'examen de la question, voir chap. II.

Projet de décision II

Méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement*

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale, en date du 23 juin 2003, dans laquelle l'Assemblée a prié chaque commission technique du Conseil économique et social d'examiner ses méthodes de travail afin de mieux assurer l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et à faire rapport au Conseil sur le résultat de cet examen en 2005 au plus tard, et se félicitant des moyens novateurs utilisés par la Commission pour améliorer l'efficacité, la portée et l'impact de son action, notamment en faisant appel à d'éminents spécialistes, tels que des lauréats du prix Nobel, en tirant parti des outils informatiques, comme le réseau StDev pour la science et la technique au service du développement (<www.unctad.org/stdev>), et en créant un réseau international d'organismes scientifiques et techniques, décide :

a) Que la Commission, en vue de s'acquitter de son mandat, adoptera à compter de sa neuvième session un programme de travail biennal consacré la première année à l'analyse des politiques et la deuxième à la mise en œuvre et qu'elle renforcera les liens entre son examen des questions de mise en œuvre et ses recommandations sur les orientations;

b) Que la Commission encouragera la participation active de la société civile et du secteur privé à ses groupes d'étude, ses groupes de travail en ligne et ses sessions annuelles;

c) Que la Commission renforcera sa collaboration avec les autres commissions techniques du Conseil, par exemple en veillant à la coopération et à la coordination entre différents secrétariats et bureaux fonctionnels surtout s'agissant de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

Projet de décision III

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa huitième session et ordre du jour provisoire et documentation de la neuvième session de la Commission**

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur sa huitième session³;

* Pour l'examen de la question, voir chap. VII.

** Pour l'examen de la question, voir chap. IX.

³ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 11 (E/2005/31).*

b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la neuvième session tels qu'ils figurent ci-après.

Ordre du jour provisoire et documentation de la neuvième session de la Commission

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Thème de fond : « Réduire la fracture technologique dans les pays et entre pays ».

Documentation : Rapport du Secrétaire général

3. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa huitième session.

Documentation : Note du Secrétariat

4. Rapports de pays.
5. Élection du Président et des autres membres du bureau de la dixième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la dixième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa neuvième session.

C. Décision portée à l'attention du Conseil

3. La décision ci-après, adoptée par la Commission de la science et de la technique au service du développement, est portée à l'attention du Conseil économique et social :

**Décision 8/101
Documents examinés par la Commission de la science
et de la technique au service du développement
à sa huitième session**

La Commission de la science et de la technique au service du développement prend note des documents ci-après, dont elle était saisie à sa huitième session :

a) Rapport du Secrétaire général sur la promotion de la science et de la technologie, la fourniture de conseils scientifiques et technologiques et les applications de la science et de la technologie au service des objectifs du Millénaire pour le développement⁴;

b) Note du Secrétariat sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission de la science et de la technologie au service du développement à sa septième session⁵;

c) Rapport du Secrétaire général sur l'examen des méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

⁴ E/CN.16/2005/2 et Corr.1 et 2.

⁵ E/CN.16/2005/3.

⁶ E/CN.16/2005/4 et Corr.1.

Chapitre II

Questions d'organisation : mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes

1. À sa 8^e séance, le 26 mai 2005, la Commission a examiné le mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes, qu'elle avait créé par la Commission en 1995 pour faciliter ses débats et suivre les recommandations formulées par le Groupe d'étude sur les incidences de la science et de la technique pour les femmes dans les pays en développement.

2. À la même séance, le représentant du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission a fait une déclaration sur les travaux du Conseil.

Décision prise par la Commission

Prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes

3. À sa 8^e séance, le 26 mai 2005, sur proposition du Président, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social de proroger le mandat du Conseil consultatif pour une période supplémentaire de cinq années, commençant au 1^{er} janvier 2006 (voir chap. I, sect. B, projet de décision I).

Chapitre III

Thème de fond : « La promotion de la science et de la technologie, la fourniture de conseils scientifiques et technologiques et les applications de la science et de la technologie au service des objectifs de développement fixés au niveau international et énoncés dans la Déclaration du Millénaire »

1. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour de ses 1^{re} à 3^e séances et de ses 7^e à 9^e séances, les 23 et 24 mai et du 26 au 28 mai 2005. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « La promotion de la science et de la technologie, la fourniture de conseils scientifiques et technologiques et les applications de la science et de la technologie au service des objectifs du Millénaire pour le développement » (E/CN.16/2005/2 et Corr.1 et 2) et d'un document officiel où figurait le rapport d'une réunion de groupe d'étude tenue sur ce thème à Vienne, du 27 au 29 octobre 2004 (E/CN.16/2005/CRP.1).
2. La Commission a débattu de la question de ses 1^{re} à 3^e séances, les 23 et 24 mai.
3. À la 1^{re} séance, le 23 mai, des déclarations ont été faites par les spécialistes invités ci-après : Jerome Karle, lauréat du prix Nobel (États-Unis d'Amérique); Richard Ernst, lauréat du prix Nobel (Suisse); Atta-ur-Rahman, Ministre fédéral de l'enseignement supérieur du Pakistan et Coordonnateur général du Comité permanent pour la coopération scientifique et technique de l'Organisation de la Conférence islamique; Motsioahae Thabane, Ministre de la communication, de la science et de la technique du Lesotho; et Gordon Conway, Conseiller scientifique principal auprès du Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
4. À sa 2^e séance, le 23 mai, la Commission a entendu une déclaration du chef de la Section de la science et de la technologie de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).
5. À la même séance, des déclarations ont été faites par les spécialistes invités ci-après : Talal Abu-Ghazaleh, Président-directeur général de la Talal Abu-Ghazaleh Organization; Bruno Lanvin, Conseiller principal en matière de stratégies informatiques auprès de la Banque mondiale; John Mugabe, Conseiller scientifique et technique au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); et Sanjaya Lall, de l'Université d'Oxford.
6. Également à la 2^e séance, les représentants de la Jamaïque, de la Bolivie, du Soudan, de la Jordanie, de la Sierra Leone, de la Grèce, du Maroc, de la Fédération de Russie et de la Chine et l'observateur de l'Afrique du Sud ont fait des déclarations. Les spécialistes invités ont répondu aux questions qu'ils avaient posées.
7. À sa 3^e séance, le 24 mai, le Président a présenté des conclusions et des recommandations de la réunion de groupe d'étude tenue à Vienne, du 27 au 29 octobre 2004.

8. À la même séance, les représentants du Pakistan, de l'Italie, de la Jamaïque, du Pérou, de la Sierra Leone, de l'Inde, de la Grèce, du Chili, de la Roumanie, du Maroc et de la Jordanie et l'observateur de l'Union africaine ont fait des déclarations, et le chef de la Section de la science et de la technologie de la CNUCED a répondu aux questions qu'ils avaient posées.

9. À sa 7^e séance, le 26 mai, le représentant de l'Italie et le Président ont formulé des remarques, auxquelles a répondu le Directeur adjoint de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises de la CNUCED.

Décisions prises par la Commission

La science et la technique au service du développement

10. À sa 8^e séance, le 26 mai, le Président a présenté un projet de résolution intitulé « La science et la technique au service du développement », qu'il avait soumis dans un document officieux au titre du point 2 de l'ordre du jour.

11. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Jordanie, du Soudan, de la Sierra Leone, de l'Italie, de la Belgique, de l'Oman et de la Roumanie.

12. À sa 9^e séance, le 27 mai, la Commission a été saisie du texte révisé du projet de résolution, que le Président a de nouveau révisé oralement.

13. Des déclarations ont été faites par les représentants du Lesotho, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Sierra Leone, du Pakistan, du Soudan, du Maroc, de l'Italie, de la Belgique, de la Jamaïque, de la Roumanie et de l'Angola.

14. À la même séance, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution, tel que révisé et modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. A).

15. Des déclarations ont été faites par les représentants du Chili, de l'Allemagne et de la Jamaïque.

Projet de décision proposé par le Président

16. À sa 9^e séance, le 27 mai, sur proposition du Président, la Commission a décidé de prendre note du rapport du Secrétaire général (E/CN.16/2005/2 et Corr.1 et 2) présenté au titre du point 2 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. C, décision 8/101).

Chapitre IV

Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa huitième session

1. La Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à sa 3^e séance, le 24 mai 2005. Elle était saisie d'une note du Secrétariat sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission de la science et de la technologie au service du développement à sa septième session (E/CN.16/2005/3).
2. À la même séance, le Chef de la Section de la science et de la technologie de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a fait une déclaration liminaire.
3. Les représentants de la Jordanie, de la Slovaquie et du Lesotho ont fait des déclarations.

Projet de décision proposé par le Président

4. À sa 9^e séance, le 27 mai, sur proposition du Président, la Commission a décidé de prendre note de la note du Secrétariat (E/CN.16/2005/3) présentée au titre du point 3 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. C, décision 8/101).

Chapitre V

Présentation de rapports de pays

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 5^e séances, les 24 et 25 mai 2005. Elle était saisie d'un document non officiel qui rassemblait les rapports établis par les pays sur leur expérience de la promotion de la science et de la technique, de la fourniture de conseils scientifiques et technologiques et des applications de la science et de la technologie au service des objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.16/2005/CRP.2).
2. À sa 3^e séance, le 24 mai, la Commission a entendu des exposés des représentants de la Roumanie et d'Oman.
3. À sa 4^e séance, le 24 mai, les représentants de l'Angola, de l'Afrique du Sud, de la Chine, du Maroc, de la Grèce, de la Turquie, de la Jordanie et du Pérou ont fait des exposés.
4. À la même séance, les représentants de la Turquie, de l'Inde, de la Roumanie et du Maroc ont fait des déclarations.
5. À sa 5^e séance, le 25 mai, la Commission a entendu le Directeur adjoint de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises de la CNUCED qui a rendu compte de l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de la République islamique d'Iran.
6. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays ci-après : République islamique d'Iran, Pakistan, Chine, Jamaïque, Autriche, Inde, Angola, Jordanie, Soudan, Grèce, Sierra Leone, Pérou et Maroc.
7. Le représentant de la République islamique d'Iran a répondu aux questions soulevées durant le débat.

Chapitre VI

Contribution d'organisations internationales aux travaux de la Commission

La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 25 mai 2005, au cours de laquelle les organisations et organismes ci-après ont fait des exposés : Organisation internationale du Travail; Organisation mondiale de la santé; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique; Union internationale des télécommunications; Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN); Réseau international des petites et moyennes entreprises; Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies; Engineers of the World; Commission économique pour l'Afrique; Programme des Nations Unies pour l'environnement; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation mondiale du commerce; Centre of Research and Documentation February'74 (CERFE).

Chapitre VII

Méthodes de travail de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à ses 7^e, 8^e et 9^e séances, les 26 et 27 mai 2005. Elle était saisie d'un rapport du Secrétaire général sur l'examen des méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement (E/CN.16/2005/4 et Corr.1).
2. À la 7^e séance, le 26 mai, le représentant de la Section de la Science et de la technique de la CNUCED a fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, les représentants du Maroc, de la Belgique, de l'Inde, de la Grèce, de la Jordanie, de la Jamaïque, de la Chine, de la Roumanie, de l'Italie, de la Turquie et de la Sierra Leone ont fait des déclarations.

Mesures prises par la Commission

Méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement

4. À la 8^e séance, le 26 mai, le Président a présenté un projet de décision intitulé « Méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement », qu'il avait soumis dans un document non officiel au titre du point 6 de l'ordre du jour.
5. À sa 9^e séance, le 27 mai, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision (voir chap. I, sect. B, projet de décision II).

Projet de décision proposé par le Président

6. À sa 9^e séance, le 27 mai, sur proposition du Président, la Commission a décidé de prendre note du rapport du Secrétaire général (E/CN.16/2005/4 et Corr.1) présenté au titre du point 6 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. C, décision 8/101).

Chapitre VIII

Élection du Président et des autres membres du Bureau pour la neuvième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 26 mai 2005, lors de laquelle elle a élu par acclamation le bureau de sa neuvième session, composé comme suit :

Président :

Pedro Sebastião Teta (Angola)

Vice-Présidents :

Hisham Khatib (Jordanie)

Rolanda Predescu (Roumanie)

Bernd Michael Rode (Autriche)

Arnoldo Ventura (Jamaïque)

2. À la 9^e séance, le 27 mai, le Président élu de la neuvième session de la Commission a fait une déclaration.

Chapitre IX

Ordre du jour provisoire et documentation de la neuvième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 7^e séance, le 26 mai 2005. Elle était saisie d'un document non officiel contenant le projet d'ordre du jour provisoire et de documentation de sa neuvième session.
2. Les représentants de l'Inde, du Maroc, de l'Italie, de la Belgique et de la Roumanie ont fait des déclarations.
3. À la même séance, la Commission a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire et de documentation de sa neuvième session, tel qu'il avait été modifié au cours du débat, et a recommandé au Conseil économique et social de l'adopter (voir chap. I, sect. B, projet de décision III).

Chapitre X

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa huitième session

1. À la 9^e séance, le 27 mai 2005, la Vice-Présidente de la Commission qui faisait également office de Rapporteuse, Rolanda Predescu (Roumanie), a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa huitième session (E/CN.16/2005/L.1).
2. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa huitième session et a chargé la Rapporteuse d'en établir la version définitive.

Chapitre XI

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu sa huitième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 23 au 27 mai 2005; elle a tenu neuf séances (1^{re} à 9^e séances).
2. La session a été ouverte par le Président, Bernd Michael Rode (Autriche), qui a également prononcé une déclaration liminaire.
3. À la 1^{re} séance, le 23 mai, l'Administrateur chargé de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait une déclaration.

B. Participation

4. Ont participé à la session les représentants des 29 États membres de la Commission. Y ont assisté également des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure dans le document E/CN.16/2005/INF/1.

C. Élection du bureau

5. À ses 7^e et 8^e séances, le 27 mai 2004, la Commission avait élu par acclamation le bureau de sa huitième session, composé comme suit :

Président :

Bernd Michael Rode (Autriche)

Vice-Présidents :

Hamid Bouabid (Maroc)

Jin Ju (Chine)

Rolanda Predescu (Roumanie)

Arnoldo Ventura (Jamaïque).

6. À sa 1^{re} séance, le 23 mai 2005, la Commission a confié les fonctions de rapporteur à M^{me} Rolanda Predescu (Roumanie), Vice-Présidente.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

7. À sa 1^{re} séance, le 23 mai, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire et a approuvé l'organisation des travaux, présentés dans le document E/CN.16/2005/1. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

2. Thème de fond : « La promotion de la science et de la technologie, la fourniture de conseils scientifiques et technologiques et les applications de la science et de la technologie au service des objectifs de développement fixés au niveau international et énoncés dans la Déclaration du Millénaire ».
3. Suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa septième session ordinaire.
4. Présentation de rapports de pays.
5. Contribution d'organisations internationales aux travaux de la Commission.
6. Méthodes de travail de la Commission.
7. Élection du Président et des autres membres du bureau de la neuvième session de la Commission.
8. Ordre du jour provisoire et documentation de la neuvième session de la Commission.
9. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa huitième session.

E. Documentation

8. À sa huitième session, la Commission était saisie des documents dont la liste figure en annexe au présent rapport.

Annexe

Liste des documents dont la Commission était saisie à sa huitième session

| <i>Cote du document</i> | <i>Point de l'ordre du jour</i> | <i>Titre ou description</i> |
|----------------------------------|---|--|
| E/CN.16/2005/1 | 1 | Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux |
| E/CN.16/2005/2 et Corr.1 et 2 | 2 | Rapport du Secrétaire général sur la promotion de la science et de la technologie, la fourniture de conseils scientifiques et technologiques et les applications de la science et de la technologie au service des objectifs du Millénaire pour le développement |
| E/CN.16/2005/3 | 3 | Note du Secrétariat sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa septième session |
| E/CN.16/2005/4 et Corr.1 | 6 | Rapport du Secrétaire général sur l'examen des méthodes de travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement |
| E/CN.16/2005/L.1 | 9 | Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa huitième session |

